

ASSOCIATION
« DELPHINE CENDRINE »
Mr STAWOSKI Mr ALZIEU
“La Garlande”
31590 VERFEIL
05.61.35.67.34 06.03.39.29.93
www.delphine-cendrine.org

8 juillet 2007

LETTRE A LA PRESSE

Suite à la lettre que je vous ai adressée le 27 juin 2007 avec en pièce jointe la lettre à Monsieur le Président de la République et la lettre à Madame le Ministre de la Justice, avec laquelle, j'ai pu déjà échanger quelques mots.

J'ai été informé jeudi dernier que Monsieur le Président de la République désire avoir les représentants de notre Association à ses côtés pour la journée du 14 Juillet. Nous sommes donc invités dans la Tribune présidentielle pour le Défilé, et ensuite à l'Élysée.

Nous considérons cette invitation comme une reconnaissance de 9 ans de travail que nous avons accompli.

Dans de précédents courriers, je vous ai fait part de nos résultats. (voir site : www.delphine-cendrine.org).

Mais ce n'est pas un aboutissement. Le seul aboutissement que nous désirons, c'est la Modification de l'Article 122.1 du Code Pénal, avec la reconnaissance de l'acte, et évidemment sans sanction pénale traditionnelle, mais une sanction médicalisée avec obligation de soins et de suivi. (Exemple : l'Allemagne).

Toujours conscients que notre travail est encore loin du résultat escompté, mais avec l'espoir que cette reconnaissance va nous aider.

Nous nous rendons à cette invitation avec le seul esprit partisan à notre cause.

Me tenant toujours à votre disposition,
Sincères salutations.

M.Christian STAWOSKI
Coprésident de l'Association « Delphine Cendrine »
05.61.35.67.34 06.03.39.29.93